

- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
  - Monument historique classé
  - Périmétre de protection
- AC4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**
  - Zone de protection
- I4 - Lignes Electriques**
  - Système
- PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES**
  - Liaison hertzienne
  - Zone special
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
  - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- T1 - VOIES FERREES**
  - Zone ferroviaire
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
  - Gas
- ELT - ALIGNEMENT**
  - Servitude d'alignement des voies publiques
- T0 - DESAGÈMENT DES AERODROMES CIVILS OU MILITAIRES**
  - Servitudes aéronautiques de désagèment

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE**
  - Autoroute
  - Route Nationale
  - Route Départementale
  - Autre
- FOND DE CARTE**
  - Limite communale
  - Sauvage
  - Forêt allouée
  - Hydrographie

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1  
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015.  
 Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (des SUP1) et (D) (D) (D) (D) (D) ne figurent plus sur le plan.  
 Les servitudes sont représentées par la servitude SUP1 - CANALISATION TRANSPORT respectivement hydrocarbures et gaz.  
 Etant donné que ces tracés ne sont pas à l'échelle du plan, ils ne peuvent être représentés, ni à l'échelle de ce plan, ni sur un plan commercial, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).  
 La position de tracé ne peut pas être influencée par des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-18 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).  
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport aérien catégores, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Commune de Deuil-la-Barre en 1 seul plan

Sources : IGN BD TOP 00 2015 ; DRIEE-IFR2018.03 ; DDT95 (Mod\_SUP2018.06)  
 Auteur : DDT95 (B) VAT-PP  
 Date : 13 JAN 2019

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE  
 COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE**

ISSUE :  
 DU VAL-EXPOSE

